



## **Paris apporte sa contribution au projet métropolitain**

**La Ville de Paris souhaite prendre toute sa part au projet de la Métropole du Grand Paris dans la construction d'un Schéma de Cohérence Métropolitain (Scot) pour fixer une vision à long terme du développement de ce territoire. Avec deux grands objectifs, le droit à la ville et la transition écologique, Paris affirme sa vision d'une métropole forte et engagée pour une plus grande qualité de vie de tous les métropolitains.**

La Métropole du Grand Paris et ses communes membres, en lien avec les territoires, ont lancé l'élaboration de leur schéma de cohérence territoriale (Scot) et définiront à travers lui le projet métropolitain. Ce document est le premier du genre pour le Grand Paris. Il portera une vision partagée de l'avenir de notre territoire, l'expression des convergences entre les collectivités qui le composent et de la volonté commune de ses habitants. Le projet et sa traduction réglementaire orienteront sur le long terme les politiques urbaines, culturelles, sportives, de nature en ville, etc ; autant d'éléments décisifs pour la qualité de vie des habitants.

La Ville de Paris souhaite prendre toute sa part dans cette élaboration collective et apporte une première contribution à ce projet, à l'image d'autres territoires en réponse à l'invitation du Président de la Métropole du Grand Paris. Fruit d'une démarche ouverte et croisée avec les acteurs métropolitains, cette contribution propose une vision et formule de nombreuses propositions. La Ville de Paris a fait le choix de la soumettre au Conseil de Paris pour que cette contribution soit le fruit d'un débat démocratique.

La contribution parisienne propose deux fils rouges qui conditionnent à la fois la qualité de vie des habitants et l'attractivité du territoire, à savoir le « droit à la ville » et la transition écologique.

Les habitants de la métropole doivent en effet pouvoir bénéficier partout du même niveau de qualité et d'accès aux aménités urbaines et aux services publics et d'un cadre de vie agréable et sûr. Le projet métropolitain doit contribuer à une plus grande égalité des chances et à une société plus inclusive en luttant contre les effets ségrégatifs, notamment scolaires, et en offrant les conditions d'un meilleur accès à l'emploi et à la formation tout au long de la vie. Il faut enfin que le projet favorise la participation active des habitants aux grands aménagements et au devenir de leur territoire. Ce sont ces différents éléments qui sont constitutifs du « droit à la ville » que tous les habitants peuvent légitimement revendiquer.

Par ailleurs, le droit à la ville est désormais indissociable de la transition écologique. La métropole parisienne a un devoir d'exemplarité trois ans après l'adoption de l'accord de Paris sur le climat. La zone dense a une responsabilité de premier plan pour contenir le réchauffement climatique et ses effets. Elle doit évoluer vers plus d'efficacité énergétique et de consommation en circuits courts par le réemploi et l'utilisation de ressources locales. Cette transition, qui favorisera la création d'emplois durables, est aussi indispensable pour améliorer la qualité de l'air et protéger ainsi la santé des habitants.

Avec la conviction que les grands défis tels que la crise du logement et la lutte contre le réchauffement climatique nécessitent des réponses métropolitaines, Paris fait des propositions concrètes de méthode et de politiques métropolitaines, s'appuyant soit sur des outils parisiens ayant fait leur preuve, soit sur des outils métropolitains d'un genre nouveau.

Lors du Conseil de Paris du 2, 3 et 4 juillet, la contribution de la Ville au projet métropolitain du Grand Paris a été adoptée à l'unanimité.

**Contact presse** : Chloé Humpich / [presse@paris.fr](mailto:presse@paris.fr) / 01.42.76.69.23